

# PROLONGATION DE LA CAMPAGNE DE BOURSE DE LYCEE

Année scolaire 2022-2023

*Du 1er septembre au 20 octobre 2022*

Les parents **d'élèves de 2nd qui n'ont pas fait de demande de bourse au collège** et  
les parents **d'élèves non boursiers en 2021-2022** peuvent faire une demande de bourse

La demande se fait en ligne avec votre compte (parent) Educonnect ou France connect : <https://teleservices.ac-reunion.fr>  
rubrique : bourse de lycée.

Un **dossier papier** peut également être retiré au service des bourses

Un simulateur de bourse de lycée permet de **savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse scolaire** pour votre enfant  
<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Le service gestion

Le 01/09/22

